

1^{er} secteur.

ILE FAKARAVA. — Chef lieu de la brigade au village de Rotoava, résidence du Commandant de la brigade.

Iles Toau
— Niau
— Aratika
— Kauehi
— Raraka
— Faaite
— Tahanea
— Anaa

Iles du 1^{er} secteur sous la surveillance du chef de brigade.

2^e secteur.

ILE RANGIROA. — Poste fixe d'un gendarme au village d'Avatoru.

Iles Matahiva
— Makatea
— Tikahau
— Arutua
— Kaukura
— Apataki

Iles du 2^e secteur sous la surveillance du gendarme résidant à Avatoru.

3^e Secteur.

ILE TAKAROA. — Poste fixe d'un gendarme.

Iles Abe
— Manihi
— Takapoto
— Tikei

Iles du 3^e secteur sous la surveillance du gendarme résidant à Takaroa.

4^e Secteur.

ILE RAROIA. — Poste fixe d'un gendarme.

Iles Takume
— Tepoto
— Napuka
— Nihiru
— Marutea
— Taenga
— Makemo
— Taiaro
— Katiu
— Tuanake
— Hiti
— Motutunga
— Haraiki

Iles du 4^e secteur sous la surveillance du gendarme résidant à Raroia.

Les îles inhabitées ou sans importance sont comprises dans ce secteur pour ordre.

5^e Secteur.

ILE HAO. — Poste fixe d'un gendarme.

Iles Amanu
— Pukapuka
— Fakahina
— Fagatau
— Tauere
— Rehareka
— Tekokota
— Hikueru
— Marokau
— Ravahere
— Reitoru
— Negonego
— Manuhangi
— Paraoa

Iles du 5^e secteur sous la surveillance du gendarme résidant à Hao.

Même remarque que pour les îles du 4^e secteur.